

Bonjour,

Je me permets de vous manifester mon désaccord à l'installation d'un tel projet dans cette commune rurale, et porteuse de la naturalité au bord de la Sologne.

Le projet est immense, ceci ne fait que rajouter au caractère dénaturant du projet.

Cette installation est toute proche d'habitations, incroyablement à quelques dizaines de mètres et centaines de mètres, leur accord est obligatoire avant d'accepter un tel projet dont il n'auront aucun bénéfice. Au contraire ils devront subir un paysage détérioré, vivre dans une localité perdant de son attrait et subir une perte financière particulièrement conséquente (valeur immobilière). C'est tout l'aspect négatif qu'ils devraient subir, et ils n'ont rien demandé...

Par contre c'est bien le propriétaire et le porteur du projet non concernés par ces questions de voisinage qui seront les bénéficiaires au détriment de tous ceux qui vivent à, ou proches, de DUN obligés de subir le préjudice, ce n'est pas acceptable.

Jean-Jacques SNAPPE

Demeurant à ANJOUIN